

POLITIQUE

Politique de gestion des risques
environnementaux et sociaux



Signataires autorisés



Approuvée par : Martine Irman, présidente du Conseil d'administration

Date : 28 février 2019



Avalisée par : Lorraine Audsley, présidente du Comité de la gestion des risques d'EDC

Date : 12 février 2019



Recommandée par : Catherine Decarie, première vice-présidente, Affaires générales

Date : 12 février 2019

Grille de contrôle

Nom de la politique :	Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux
Responsable de la politique :	Premier vice-président, Commerce durable et facilitation des affaires ¹
Surveillant de la politique :	Directeur de groupe, Gestion des risques environnementaux et sociaux
Version :	3.1
Recommandée par :	Responsable de la politique
Avalisée par :	Comité de direction
Approuvée par :	Conseil d'administration
Date d'entrée en vigueur :	1 ^{er} mai 2019
Date du prochain examen :	1 ^{er} mai 2022
Nom du fichier :	Environmental and Social Risk Management Policy.docx
Date d'enregistrement :	

¹ À partir du 27 mai 2019, le titre de responsable de la politique a été transféré au premier vice-président, Commerce durable et facilitation des affaires, du premier vice-président, Affaires générales.

Historique des révisions

Version	Approbation/Examen/Révision/Annulation	Date	Commentaires
1.0	Approuvée par le Conseil	27 juin 2005	Première version
2.0	Examinée et révisée	1 ^{er} novembre 2010	Examinée et révisée dans le cadre du processus de révision habituel
3.0	Examinée et révisée	28 février 2019	Examinée et révisée dans le cadre du processus de révision habituel
3.1	Révisions mineures	22 novembre 2019	Révisée pour indiquer le nouveau responsable de la politique en résultat des changements structurels d'entreprise **aucun autre changement**

Table des matières

1. OBJET ET PORTÉE	1
1.1. OBJET	1
1.2. PORTÉE	1
2. EXIGENCES DE LA POLITIQUE	2
2.1. ENGAGEMENTS.....	2
2.2. EXAMEN DES TRANSACTIONS	3
3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	4
4. EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS ET TRANSPARENCE	5
5. EXAMENS ET RÉVISIONS.....	6
6. ESCALADE HIÉRARCHIQUE ET EXCEPTIONS	7
7. AUTRES DOCUMENTS CONNEXES.....	8
8. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR.....	9
9. DÉFINITIONS.....	10

1. OBJET ET PORTÉE

1.1. OBJET

Les entreprises canadiennes réussissent à percer dans presque tous les secteurs de l'industrie du marché mondial. Elles ont la réputation, au Canada et à l'étranger, d'agir avec équité, de manière ouverte et responsable dans la conduite de leurs affaires. EDC veut que les entreprises canadiennes soient reconnues internationalement comme des chefs de file en matière de pratiques commerciales responsables et durables, afin de leur donner l'avantage concurrentiel dont elles ont besoin pour réussir à l'étranger. Et pour concrétiser cette vision, elle doit notamment adopter de saines pratiques de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Le présent document énonce la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux globale d'EDC, ses engagements en la matière ainsi que l'approche qu'elle préconise pour honorer ceux-ci quand elle envisage une transaction.

1.2. PORTÉE

Sauf indication contraire, la présente Politique s'applique à EDC et à ses activités mondiales, y compris ses succursales, ses filiales, ses bureaux régionaux et ses représentations à l'étranger. Elle ne saurait empêcher les filiales d'adopter une variation de celle-ci si elles le doivent pour respecter les exigences qui s'appliquent à leur situation particulière, du fait de leur cadre de réglementation, de leur régime de gouvernance ou d'autre chose, conformément aux principes de la présente Politique dans la mesure appropriée.

2. EXIGENCES DE LA POLITIQUE

2.1. ENGAGEMENTS

EDC s'engage à (i) examiner et à tâcher de comprendre les incidences environnementales et sociales potentielles des transactions et des activités qu'elle soutient; (ii) faire valoir les pratiques exemplaires auprès de ses contreparties; (iii) aider les clients à adopter et à maintenir des normes rigoureuses de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Dans le cadre de ces engagements, EDC :

- surveille les pratiques de gestion des risques environnementaux et sociaux ainsi que les pratiques de divulgation reconnues à l'échelle internationale, et met à jour ses politiques et procédures en conséquence;
- évalue les accords ou cadres de référence multilatéraux pertinents signés par le Canada, comme les objectifs de développement durable des Nations Unies;
- préconise l'adoption de pratiques exemplaires internationales par les autres institutions financières internationales et par celles avec qui EDC collabore dans l'exercice de ses activités;
- collabore avec ses clients pour améliorer leur performance environnementale et sociale.

Quand EDC juge qu'une transaction doit faire l'objet de considérations environnementales et sociales, usant d'une approche fondée sur le risque, elle :

- intègre les pratiques de gestion des risques acceptées à l'échelle internationale à son processus décisionnel;
- s'assure que les transactions respectent les lois et règlements des pays d'accueil.

La Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux globale d'EDC énonce ses politiques, lignes directrices et procédures en la matière. La Société a élaboré des politiques distinctes sur les droits de la personne et les changements climatiques, qui énoncent l'orientation à cet égard.

La **Politique sur les droits de la personne** définit les engagements d'EDC pour évaluer dans cette optique les transactions relatives ou non à un projet. Quant à la **Politique sur les changements climatiques**, elle présente ses engagements relatifs au climat, y compris pour les transactions relatives ou non à un projet et celles du portefeuille, ainsi que les pratiques de divulgation propres aux renseignements sur le climat. Par ailleurs, la **Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale** est une obligation juridique en vertu de la *Loi sur le développement des exportations*. Elle prévoit certaines exigences pour l'évaluation des transactions relatives à un projet, plus précisément sur le moment et la méthode de l'examen, et, ultimement, sur la possibilité de soutenir ou non le projet. Enfin, la **Politique de divulgation** d'EDC encadre les pratiques de divulgation proactive des renseignements concernant ses activités et son soutien relativement aux transactions relatives ou non à un projet.

2.2. EXAMEN DES TRANSACTIONS

En honorant les engagements ci-dessus pour chaque transaction, EDC adoptera une approche fondée sur le risque pour la détection, la gestion et l'atténuation des risques environnementaux et sociaux. Quand elle analyse les risques associés à une transaction, la Société évalue donc également les activités du client pour déterminer la probabilité et la gravité des incidences environnementales et sociales potentielles, et cherche à corriger les problèmes observés. Son approche s'appuie sur les Critères de performance de l'IFC : comme l'énonce la **Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale**, il s'agit des normes de référence pour les transactions relatives à un projet. Pour déterminer et évaluer les incidences sur les droits de la personne des activités des clients, EDC base également ses processus d'examen des transactions sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies.

Nous entendons collaborer avec les clients, les institutions financières et d'autres partenaires, si possible, pour améliorer la performance environnementale et sociale des premiers, selon la nature des incidences environnementales et sociales. EDC utilisera certains outils, comme des conditions de prêt tenant compte des considérations environnementales et sociales et des plans d'action connexes. Quand elle sera dans l'incapacité d'améliorer suffisamment la performance environnementale et sociale, elle cherchera des moyens de remédier à la situation.

Par ailleurs, il faut savoir que l'engagement d'EDC en matière de performance environnementale et sociale se poursuit après que la transaction a atteint l'étape de la clôture financière. La surveillance fait partie intégrante de son processus de gestion des risques environnementaux et sociaux. La Société peut utiliser des documents de prêt ou d'autres mécanismes pour s'assurer de la satisfaction des attentes à ce chapitre. Selon la nature de la transaction, les clients peuvent s'attendre à devoir collaborer avec EDC, qui assurera une surveillance constante et un suivi tout au long de la relation d'affaires.

EDC a élaboré un éventail de processus de gestion et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux pour divers types de produits et de transactions. Ces processus sont détaillés dans la **Ligne directrice sur l'examen de la gestion des risques environnementaux et sociaux**.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La **Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux** est une politique du Conseil d'administration et est donc approuvée par lui.

Le responsable de la politique est le premier vice-président, Commerce durable et facilitation des affaires, qui est à ce titre chargé de son élaboration, de sa mise en œuvre et de sa mise à jour. Il est aussi garant de son exécution et de son efficacité.

Le directeur de groupe, Gestion des risques environnementaux et sociaux endosse le rôle de surveillant de la politique et peut déléguer cette responsabilité à une autre personne crédible.

En tant que troisième ligne de maîtrise, la Vérification interne est chargée de fournir une assurance indépendante au Conseil d'administration et à la haute direction, conformément à la **Charte de la vérification interne d'EDC**.

Le Conseil consultatif sur la responsabilité et la durabilité des entreprises, externe à EDC, est formé de chefs d'entreprise, d'universitaires et de membres de la société civile réputés. Il conseille la Société sur des questions liées à l'évolution de ses pratiques commerciales durables et responsables de premier ordre, y compris celles concernant la présente politique.

4. EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS ET TRANSPARENCE

Le tableau ci-dessous indique les exigences minimales en matière de rapports pour l'application de la **Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux**.

Tableau 1 : Exigences en matière de rapports

Rapport	Fréquence	Description	Diffusion
Rapport annuel intégré	Annuelle	Le rapport présente un compte-rendu des nouvelles pertinentes concernant la mise en œuvre du Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux , dont fait partie la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux	Diffusé par : <ul style="list-style-type: none"> • Chef de la direction Diffusé au : <ul style="list-style-type: none"> • Grand public

Les engagements d'EDC en matière de transparence et de divulgation sont énoncés dans sa **Politique de divulgation**. Les engagements de divulgation sont conformes à la Recommandation révisée du Conseil sur des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (les « Approches communes de l'OCDE ») adoptée par les membres du Groupe sur les crédits à l'exportation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). EDC transmet des renseignements supplémentaires aux membres de l'OCDE dans le but d'acquérir davantage d'expérience et de mettre en œuvre de façon plus uniforme les Approches communes de l'OCDE.

Le vérificateur général du Canada effectue un examen périodique de la conception et de la mise en œuvre de la **Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale**, conformément aux exigences de la *Loi sur le développement des exportations*, et présente un rapport bilan au Conseil d'administration de la Société, au ministre de la Diversification du Commerce international et aux deux chambres du Parlement.

5. EXAMENS ET RÉVISIONS

La **Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux** doit être examinée et approuvée tous les trois ans, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent.

Toute révision ou annulation de la politique doit s'accompagner d'une description des changements importants ainsi que de leur justification.

Des modifications hors cycle mineures peuvent y être apportées sous réserve des dispositions de la **Politique-cadre**.

Tableau 2 : Examens et révisions

Document	Examen et recommandation d'approbation, de révision (ou d'annulation)	Approbation	Cycle d'approbation
Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux	Premier vice-président, Commerce durable et facilitation des affaires; avalisée par un comité de direction	Conseil d'administration	Au moins une fois tous les trois ans, sauf indication contraire du Conseil d'administration

6. ESCALADE HIÉRARCHIQUE ET EXCEPTIONS

Les exceptions et les cas de non-conformité à la **Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux** doivent être évalués par le surveillant de la politique et transmis au responsable de celle-ci aux fins de résolution et d’approbation.

Les demandes d’exception ou les cas de non-conformité doivent :

- indiquer le ou les articles de la politique auxquels l’exception s’applique;
- évaluer le ou les risques posés par l’exception proposée;
- définir les contrôles appropriés pour atténuer ces risques, s’il y a lieu;
- préciser la période d’examen ou de validité de l’exception.

Le responsable de la politique doit établir un processus pour déterminer, consigner et signaler les exceptions ou les cas de non-conformité. Les exceptions seront divulguées.

7. AUTRES DOCUMENTS CONNEXES

Les documents suivants se rapportent à la **Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux** :

- **Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale**
- **Politique sur les changements climatiques**
- **Déclaration sur les droits de la personne**
- **Politique de divulgation**
- **Ligne directrice sur l'examen de la gestion des risques environnementaux et sociaux**
- **Politique sur les politiques**
- **Charte de la vérification interne**
- **Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale**
- **Recommandation révisée du Conseil sur des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (les « Approches communes de l'OCDE »)**
- **Principes de l'Équateur**

8. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente version révisée de la **Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux** entre en vigueur le 1^{er} mai 2019.

9. DÉFINITIONS

Dans la présente politique, les noms des équipes et des groupes d'EDC portent la majuscule et désignent les équipes et les groupes inscrits dans le Répertoire général d'EDC.

Voici la définition des autres termes importants.

Tableau 3 : Définitions

Terme	Définition
Assurance indépendante	Processus qui confirme au Conseil d'administration et à la haute direction que la politique et les lignes directrices (ou normes), procédures ou cadres connexes sont bien conçus et produisent les résultats escomptés.
Cadre de gestion des risques d'entreprise	Structure de gouvernance globale qui assure l'efficacité de la gestion des risques pour l'ensemble de la Société.
Comité de la gestion des risques du Conseil	Comité de la gestion des risques du Conseil d'administration, tel qu'il est défini dans le Cadre de gestion des risques opérationnels.
Conseil d'administration	Conseil d'administration d'EDC.
Critères de performance de l'IFC	Critères de performance en matière de durabilité sociale et environnementale adoptés par la Société financière internationale, et ses modifications.
Deuxième ligne de maîtrise	Ligne formée des personnes et des équipes qui supervisent la prise de risques.
Haute direction	Échelon le plus élevé de la direction chargé des examens, de l'orientation et de la prise de décisions.
Lignes directrices	Document qui établit les paramètres que doivent respecter les employés d'EDC et les normes définies pour atteindre les résultats escomptés et satisfaire aux exigences des politiques. Les lignes directrices comprennent soit des contrôles obligatoires, soit des conseils, recommandations ou pratiques exemplaires.
Modèle des trois lignes de maîtrise	Modèle de gouvernance qui répartit les attributions organisationnelles entre trois lignes de gestion (1 ^{re} ligne, 2 ^e ligne et 3 ^e ligne).
Normes	Exigences qui sont obligatoires, normatives, et qui ont pour effet de lier les employés d'EDC.
Politique	Document qui énonce les principes ou les protocoles pour guider les décisions et atteindre les résultats escomptés. Les politiques découlent du mandat, des missions, des objectifs stratégiques et de l'appétit pour le risque d'EDC.

Terme	Définition
Première ligne de maîtrise	Ligne formée des équipes ou des personnes qui assument, s'approprient et gèrent les risques.
Principes de l'Équateur	Cadre de référence pour la gestion des risques adopté par les institutions financières pour déterminer, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux des projets, ayant pour but principal d'établir une norme minimale de contrôle préalable et de surveillance pour favoriser la prise de décisions responsables.
Procédure	Ensemble d'instructions par étapes (avec cartographies si disponibles et outils de travail) pour mettre en œuvre une politique et des lignes directrices (ou normes). En principe, une procédure prescrit une série de mesures à prendre pour exécuter une activité de manière à obtenir les résultats escomptés.
Responsable de la politique	Membre de la haute direction responsable des questions traitées dans la politique. Cette responsabilité englobe l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien de la politique.
Surveillant de la politique	Autorité responsable de la surveillance, de la vérification et de l'attestation de la conformité à la politique (si elle diffère du responsable de la politique), ainsi que de la déclaration des cas de non-conformité au responsable de la politique.
Troisième ligne de maîtrise	Fonction d'audit interne d'EDC chargée de fournir une assurance indépendante au Conseil d'administration, conformément à la Charte de la vérification interne d'EDC.